

## Art. 1 - Organisation

- A. Le championnat est ouvert à tous les licenciés masculins FFBSQ. Il se déroule en équipe de cinq pour les divisions Nationales 1, 2 et 3 et en quadrettes ou en équipes de 5 pour les divisions régionales 1, 2 et 3, au choix des ligues régionales (ou CSR).
- B. Il se compose de trois divisions nationales et au maximum de trois divisions régionales.
- ✓ La division Nationale 1 est composée d'une poule unique de dix équipes.
  - ✓ La division Nationale 2 est composée de deux poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
  - ✓ La division Nationale 3 est composée de huit poules de dix équipes (réparties géographiquement autant que possible).
  - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont organisées dans les régions administratives.
  - ✓ Les divisions Régionales 1, 2 et 3 sont composées de poules de six à dix équipes, au choix des ligues (ou CSR Bowling dans une région multidisciplinaire).

Les divisions Nationales 1, 2 et 3 sont gérées et contrôlées par le CSNB, les divisions Régionales sont gérées et contrôlées par les ligues (ou CSR).

La composition des différentes divisions est définie chaque saison par le CSNB et les ligues (ou CSR) en fonction des classements de la saison précédente.

- C. Le Championnat de France masculin des Clubs se déroule sur trois journées.

	<u>Divisions nationales</u>	<u>Divisions régionales</u>
1 <sup>ère</sup> journée :	12-13 octobre 2024	9-10 novembre 2024
2 <sup>ème</sup> journée :	18-19 janvier 2025	25-26 janvier 2025
3 <sup>ème</sup> journée :	17-18 mai 2025	24-25 mai 2025

## Art. 2 - Les équipes

- A. Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle, une équipe non inscrite la saison précédente.
- B. Un club ne peut compter qu'une seule équipe dans chaque division Nationale 1 et 2, et un maximum de deux équipes dans la Nationale 3.
- C. Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipes d'un même club dans les divisions Régionales.
- D. **Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de dix joueurs** en Nationale 1, 2 et 3 sur l'ensemble de la saison.  
Pour les divisions Régionales, chaque quadrette ne pourra pas utiliser plus de 8 joueurs et chaque équipe de 5 ne pourra pas utiliser plus de 10 joueurs, sur l'ensemble de la saison. Ces joueurs doivent être licenciés dans le club à la date de la compétition. Peuvent être inclus dans les 8 ou 10 joueurs les licenciés d'une « Ecole de Bowling » rattachée à ce club pour la saison.

**Chaque équipe ne peut pas utiliser plus de deux joueurs étrangers sur l'ensemble de la saison.**

- E. Dans chaque équipe, deux (2) joueurs de nationalité étrangère sont autorisés sur les pistes.

- F. Dans chaque équipe des divisions Nationales, un nombre maximum de trois (3) joueurs, en situation de mutation par rapport à la saison précédente, est autorisé sur les pistes, sous réserve des restrictions de l'article 2.2.2 du Livre administratif (mutations en cours de saison).  
La limitation du nombre de mutés dans une équipe ne concerne pas les divisions régionales.
- G. Les remplacements sont libres.  
Tout joueur ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.  
Tout joueur ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, **lors d'une journée suivante**, dans une autre équipe du club de la division supérieure.  
*NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 régionale et la J1 nationale constituent une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et les J3.*

### Art. 3 - Déroulement de la compétition

- A. Ce championnat se déroule en système « Round Robin » par points sur 3 journées :
- |                   |  |
|-------------------|--|
| Par match gagné   | : 5 points   |
| Par match nul     | : 3 points   |
| Par match perdu   | : 1 point  |
| Par match forfait | : 0 point (absence totale d'une équipe : aucun joueur présent) |
- B. Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- ✓ En Nationale 1 et Nationale 2
    - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1050 quilles
    - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 900 quilles.
  - ✓ En Nationale 3
    - 1 point pour toute équipe vainqueur ou vaincue ayant réalisé 1020 quilles
    - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles à condition d'avoir réalisé au moins 870 quilles.
  - ✓ En divisions régionales :
    - Pour les quadrettes
      - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 120 quilles
      - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 12 quilles.
    - Pour les quintettes
      - 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal à 150 quilles
      - 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal à 15 quilles.
- C. Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes totalisant le même nombre de points sont départagées :
- ✓ Par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
  - ✓ Par le total des quilles sur les 3 confrontations directes de la saison.
  - ✓ Par le total des quilles sur l'ensemble de la saison.

D. En divisions régionales et en divisions nationales :

**AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT N'EST AUTORISEE APRES LE DEBUT D'UNE SERIE.**

#### Art. 4 - Accessions et relégations

- A. En division nationale, toute équipe ayant déclaré forfait pour une journée entière est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat.
- B. Les accessions et relégations des clubs se font dans le respect des dispositions de l'article 2A et comme précisé dans le tableau ci-dessous :

Pour la Nationale 1	- Les 2 dernières équipes à l'issue des 3 journées sont reléguées en Nationale 2 (sauf forfait).
Pour la Nationale 2	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 1. - Les 4 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Nationale 3 (sauf forfait).
Pour la Nationale 3	- La 1ère équipe de chaque poule accède à la Nationale 2. - Les 3 dernières équipes de chaque poule sont reléguées en Régionale 1 (sauf forfait).
Pour les divisions Régionales	Calcul des quotas des équipes qui accèdent à la Nationale 3 : - La base de calcul est le nombre de participants hommes, de l'ensemble des divisions régionales, reconverti en nombre d'équipes de 5. - Les égalités sont départagées sur le nombre d'inscrits hommes de l'ensemble des divisions régionales, par rapport au nombre de licenciés hommes de la région.  - Voir les tableaux en Annexe de ce règlement  Les relégations des Régionales 1 et 2 et les accessions des Régionales 2 et 3 se font en fonction de la structure des divisions régionales concernées.

- C. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division nationale, ou régionale, en est empêché par la présence d'une autre équipe du même club ou n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, jusqu'à la montée de la 3<sup>ème</sup> équipe. Le club empêché dans sa montée ou l'ayant refusée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.
- D. A l'issue des remontées possibles (jusqu'à la 3<sup>ème</sup> du classement) : tout club renonçant à l'inscription dans une division nationale, ou régionale, est remplacé par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.
- E. Les ligues (ou CSR) adressent, au plus tôt, les résultats de chacune des journées de championnats de leurs régions.

### Art. 5 - Lieux des compétitions

Le CSNB détermine les lieux des compétitions pour les divisions nationales. Les ligues (ou CSR) déterminent les lieux des compétitions pour les divisions régionales.

### Art. 6 - Inscriptions

- A. Pour les divisions régionales, les inscriptions doivent parvenir à la Ligue (ou CSR) par l'intermédiaire des clubs, accompagnées d'un chèque de 68 Euros par quadrette, ou 85 Euros par équipe de 5 (voir ligue pour la date limite d'inscription). La ligue (ou CSR) adresse copie de ses poules régionales au CSNB dès que celles-ci sont finalisées.
- B. La ligue (ou CSR) peut demander une caution et en détermine le montant (maximum 200 Euros par quadrette, ou 250 Euros par équipe de 5). Le non-encaissement du chèque de caution est subordonné à la même disposition que celle des divisions nationales. Le montant des parties est à régler à la ligue (ou CSR) lors de chaque journée.
- C. Pour les divisions Nationales 1, 2 et 3, les inscriptions doivent parvenir au CSNB par l'intermédiaire des clubs.
- D. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe et après examen, par la commission des réclamations, des raisons de celui-ci.
- E. Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés dans la semaine précédant chaque journée.
- F. La date limite de retour des inscriptions est précisée dans le courrier transmis par le CSNB aux clubs concernés.

### Art. 7 - Réclamation

- A. Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CSNB dans un délai de cinq (5) jours, accompagnée d'un chèque de 38 Euros.
- B. Les litiges ou réclamations sont traités par la Commission des Réclamations composée de trois membres du CSNB.
- C. La structure d'appel est le CSNB, statuant hors la présence des membres de la Commission.

### Art. 8 - Composition des divisions nationales

Se référer au site fédéral :

<https://www.ffbsq.fr/bowling/fr/competitions/calendrier-general/dames-hommes>

**Art. 9 - Horaires des divisions nationales**

**HORAIRES (boules d'essais incluses)**

**NATIONALE 1,2 et 3**

Samedi 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Reconditionnement des pistes

Samedi 14h00 à 17h45 (3 lignes)

Dimanche 08h45 à 12h30 (3 lignes)

Ces horaires pourront, en cas de nécessité, être légèrement modifiés par le délégué.

**RAPPEL : AUCUNE BOULE D'ENTRAINEMENT APRÈS LE DÉBUT D'UNE SÉRIE**

**Art. 10 - Divers**

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

**La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.**

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France des Clubs.

Le CSNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

## COMPOSITIONS DES DIVISIONS NATIONALES

### NATIONALE 1 HOMMES

B.C. ALBI LE SEQUESTRE  
BCO COURBEVOIE  
BOWLING CLUB F 300  
CHAMPAGNE B.A. REIMS  
EAGLES WITTELSHEIM  
LES DRAGONS DE COLMAR  
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE  
SLUC NANCY  
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ  
USC DCL

### ATTENTION :

Certains clubs vont fusionner ou  
changer de nom.  
Le tableau sera modifié en septembre.

### NATIONALE 2A

AS LEGRAND BOWLING LIMOGES  
BOWLING ATHLETIQUE CLUB  
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE  
FONTAINE BOWLING CLUB  
JOCK CHANCE  
LES SPEED BOWLS  
LUCKY STRIKER'S  
RED WOLVES AIX LES BAINS  
T.O.A.C. TOULOUSE  
WINNER'S ORLEANS

### NATIONALE 2B

BC RAMBOUILLET  
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE  
BOWLING CLUB F 300  
BUDDY'S MBA REIMS TINQUEUX  
CARPE DIEM  
FLERS BOWLING IMPACT  
ROAZHON BOWLING CLUB  
SCORPIONS BOWLING  
STRIKE 59 VILLENEUVE D'ASCQ  
STRIKE BACK

### NATIONALE 3A

BC ROUEN DRAGON  
BOWLING CLUB GRAND QUEVILLY  
BOWLING CLUB TRIANGLE D'OR  
BULS SAINT QUENTIN  
CHORUS BOWLING CLUB  
ECLATS  
EURO BOWLING FLANDRES  
LITTORAL BC GRAVELINES  
SQUALES BC CREIL- ST MAXIMIN  
VALENCIENNES BOWLING CLUB

### NATIONALE 3B

BAC BOWLING ATHLETIQUE CLUB  
BCE JOINVILLE  
BCO COURBEVOIE  
BOWLING CLUB ST MAXIMIN-CREIL  
CHAMPAGNE B.A. REIMS  
CRAZY BOWLERS BC CHELLES  
LES COBRAS IDF  
USC DCL  
USC DCL  
WINNER'S ORLEANS

### NATIONALE 3C

ASCAP MONTBELIARD  
BC DUCKY BESANCON  
BOWLING CLUB CHALONNAIS  
BOWLING CLUB DE LA BRUCHE  
EUROPEEN B.C. THIONVILLOIS  
LES DRAGONS DE COLMAR  
LES LIONCEAUX DIJON  
LES SNIPER'S DE WITTELSHEIM  
PIN BULLS  
SKITTLE CLUB FRANCHE COMTE

### NATIONALE 3D

ASPTT BOWLING NANTES  
ASPTT BOWLING NANTES  
BAD BOYS SAINT-LO  
BC CHERBOURG  
BC LANNION  
BC VANNES  
BOWLING CLUB DES MENHIRS  
ECOLE DE BOWLING ST LO  
ROAZHON BOWLING CLUB  
ROAZHON BOWLING CLUB

NATIONALE 3E
ANGERS BOWLING CLUB
ANGERS BOWLING CLUB
BC POITEVIN POITIERS
BONOBOWLS BUXEROLLES
BOWLING CLUB MONTEAU AUXERRE
BOWLING CLUB MONTEAU AUXERRE
CHAURAY BOWLING CLUB
FIREBOWL ORLEANS
FUN BOWLERS
LES AIGLES 85 B.C.

NATIONALE 3F
ANGOULEME BC
ASPTT TOULOUSE
BC MESCHERS
BOWLING ADOUR BAYONNE
BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD
BOWLING CLUB DES JALLES ST MEDARD
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
NEW WAVE BOWLING LA ROCHELLE
STRIKE 40 ST PAUL LES DAX
STRIKERS BOWLING CLUB

NATIONALE 3G
ARA LYON
BBOWL CLERMONT FERRAND
BC BRESSAN
BCS ANNECY
BERMUDES MARZY
BOWLER DES DOMES
CHAROLAIS BULLS
STARBOWLERS AVERMES MOULINS
THE BULL BOWL'S BOURGES
TOP GONES LYON

NATIONALE 3H
BC CAISSARGUES
BC RODEZ-ONET
BOWLING CLUB D'AIX EN PROVENCE
BOWLING STAR LE PONTET
JOCK CHANCE
LES CIGALES DE PERTHUIS
NICE COTE D'AZUR
R.C.T. BOWLING
R.C.T. BOWLING
TOULOUSE BOWLING CLUB

## TABLEAU DES MONTEES CDC Régional VERS CDC National 3

HOMMES			CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2025-2026							
REGIONS	Nbre Joueurs du CDC Reg.	Nbre équipes de 5	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciés Hommes 2023	ajustement	25/26	
AUVERGNE-RHONE ALPES	180	36	1.903	1	0.903	1			2	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	180	36	1.903	1	0.903	1			2	BFC
BRETAGNE	180	36	1.903	1	0.903	1			2	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	132	26	1.396	1	0.396				1	CVL
GRAND EST	168	34	1.776	1	0.776	1			2	GRE
HAUTS DE France	180	36	1.903	1	0.903	1			2	HDF
ILE DE France	230	46	2.432	2	0.432				2	IDF
NORMANDIE	216	43	2.284	2	0.284				2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	292	58	3.087	3	0.087				3	NAQ
OCCITANIE	172	34	1.819	1	0.819	1			2	OCC
PAYS DE LA LOIRE	192	38	2.030	2	0.030				2	PDL
SUD	148	30	1.565	1	0.565	1			2	SUD
<b>TOTAUX</b>	<b>2270</b>	<b>454</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>7</b>		<b>0</b>	<b>24</b>	